Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le 04/06/2025
ID : 062-246200638-20250528-D_2025_128-AR

SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

Décision n°D_2025_128

RESSOURCES HUMAINES

FORMATION SUR MESURE - INITIATION RGPD

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le besoin de formation sur la thématique « Initiation RGPD »,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : d'attribuer et de signer la convention de formation professionnelle relative à la session « Formation sur mesure - Initiation RGPD » - avec l'organisme de formation LUX FORMA PRO (5 Place Saint Jean – 62500 Saint-Omer) pour un montant de 600 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes aux montants cités en article 1er seront imputées au budget principal sur la compétence 501.

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du Service Gestion Comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,

Pierre Emmanuel Gibson
Président du SIVOM de la Communaute du Bethunois
3 juin 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.